

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

SESSION 2017

EPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées.

Durée : 4 heures
Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce dossier contient 34 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Attaché principal, vous êtes chargé de mission auprès du Directeur Général des Services (DGS) de la communauté d'agglomération d'Admiville (100 000 habitants).

Une enquête récente a mis en évidence une méfiance croissante des administrés envers leurs élus et leur administration.

Le président de la communauté d'agglomération souhaite restaurer cette confiance et installer une culture déontologique au sein des services de l'EPCI.

A cette fin, votre DGS vous demande, à l'aide du dossier joint et de vos connaissances, une note assortie de solutions opérationnelles argumentées sur la mise en œuvre des lois relatives à la déontologie à l'échelle de l'établissement.

Liste des documents :

- Document 1** Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (extraits), 7 pages
- Document 2** Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (extraits), 1 page
- Document 3** Code Pénal, article 432-12 et article 432-13 - 1 page
- Document 4** Note d'information du directeur général des collectivités locales, datée du 22 juillet 2016, relative à l'application aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales des obligations relatives aux déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale, 4 pages
- Document 5** Delphine Gerbeau, « Sous quelle forme juridique les fonctionnaires peuvent-ils exercer une activité privée à titre accessoire ? », *La Gazette des Communes*, 10 janvier 2012, 1 page
- Document 6** Charte de déontologie du Directeur Général des collectivités territoriales et de leurs établissements publics proposée par le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT), consulté en décembre 2016, 2 pages
- Document 7** « Pour une nouvelle déontologie de la vie publique ». Conclusion du rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, remis au Président de la République le 26 janvier 2011, 2 pages
- Document 8** « Le droit d'alerte : signaler, traiter, protéger » Étude adoptée le 25 février 2016 par l'assemblée générale plénière du Conseil d'Etat - *La Documentation française 2016 (extrait)*, 2 pages
- Document 9** Pascal Weil, « Parmi les élus, le réflexe "déontologue" reste à acquérir », www.courrierdesmaires.fr, 1^{er} juin 2016, 2 pages
- Document 10** Guillaume Valette-Valla, « C'est un bond en avant même si certains dispositifs auraient pu être plus simples », propos recueillis par Agathe Vovard, *La Gazette des communes*, n° 2318, 23 mai 2016, 1 page
- Document 11** « Charte de déontologie des élus de Voisins », www.voisins78.fr, 16 février 2016, 1 page
- Document 12** Jean-Noël Gros, « Charte de déontologie : les encombrantes invitations des élus », www.ladepeche.fr, 16 octobre 2015, 1 page
- Document 13** Marjolaine Koch, « Elus-citoyens : confiance, le lien brisé », www.lettreducadre.fr, 26 septembre 2016, 1 page
- Document 14** Daniel Lebègue, « Il faut restaurer la confiance entre élus et citoyens », www.courrierdesmaires.fr, propos recueilli par X. Brivet, consulté le 30/11/2016, 1 page
- Document 15** JM. Joannès, « La mise en cause pénale des territoriaux en phase de décrue », *La Gazette des communes*, 12 décembre 2016, 2 pages
- Document 16** H. Gully, « Loi Sapin II : un statut inédit pour les lanceurs d'alerte », *Les Echos*, 3 novembre 2016, 1 page
- Document 17** Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, article 2, 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.